Fiches thématiques

Conditions de vie

5.1 Logement

Au 1er janvier 2013, on compte 34,4 millions de logements en France, soit 1,0 % de plus qu'en 2012. Le parc de logements est essentiellement composé de **résidences principales** (83,3 %).

Le poids des **résidences secondaires** et des **logements occasionnels** est en légère diminution depuis une dizaine d'années (9,9 % en 2000 et 9,3 % en 2013), alors que celui des **logements vacants** remonte légèrement ces dernières années (6,9 % en 2009 et 7,4 % en 2013).

Les logements dans l'habitat **individuel** restent majoritaires (56,4 %). La part de ménages propriétaires de leur résidence principale a sensiblement augmenté entre 2000 et 2009, passant de 55,6 % à 57,6 %. Depuis, elle s'est stabilisée et s'établit à 57,8 % en 2013. Plus de 70 % de ces propriétaires n'ont plus de charges de remboursement d'emprunt pour ce logement ; les 30 % restants représentent les propriétaires « accédants » c'est-à-dire n'ayant pas fini de rembourser leur emprunt.

Environ 17,5 % des ménages sont logés dans le secteur social ; cette part est en légère diminution depuis dix ans tandis que la part des ménages locataires dans le secteur locatif privé est stable à près de 22 %.

En 2010, la quasi-totalité des logements métropolitains (99 %) disposent de l'eau chaude, de WC intérieurs et d'une installation sanitaire (douche ou baignoire). Ce chiffre a augmenté régulièrement sur plus de 30 ans. En 1984, selon l'enquête nationale sur le logement, 15 % des logements ne disposaient pas de ce confort de base.

Cependant, d'autres formes d'inconfort subsistent : en 2010, 1,6 million de logements ne disposent pas de chauffage central ou électrique tandis que 7 millions de logements sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer. De plus, 9 % des logements sont jugés trop sombres tandis que près de 12 % présentent des fuites dans la toiture, ont des murs ou des sols humides ou bien encore des moisissures dans les cadres de fenêtre ou au sol. Un logement est considéré comme confortable s'il dispose des équipements sanitaires de base et si, selon le ménage occupant, il ne comporte aucun des défauts cités précédemment. Le logement est de confort moyen s'il compte un ou deux défauts et de confort insuffisant s'il liste trois défauts ou plus. En 2010, 64,1 % des ménages considèrent leur résidence principale comme confortable, 33,4 % moyennement confortable et 2,4 % avec un confort insuffisant.

Les logements sont de plus en plus grands : la surface moyenne d'un logement dépasse 90 m^2 depuis le début des années 2000, contre 77 m^2 en 1978. Ceci est surtout imputable à l'augmentation de la surface des maisons individuelles, alors que celle des appartements reste quasiment stable. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne, chaque logement est occupé par 2,2 personnes ; en 1984, le nombre moyen de personnes par logement était de 2,7 et, selon les projections réalisées par l'Insee, il devrait être de 2,0 personnes en 2030. ■

Définitions

Une **résidence principale** est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par au moins une personne du ménage. Une **résidence secondaire** est un logement utilisé occasionnellement, pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Un **logement occasionnel** est un logement ou une pièce indépendante utilisé occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille). La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir : c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées. Un **logement vacant** est un logement inoccupé, qu'il soit disponible ou non pour la vente ou la location.
Un logement **individuel** est une construction qui ne comprend qu'un seul logement. Un logement **collectif** est situé dans un immeuble collectif, c'est-à-dire dans une construction comprenant au moins deux logements.

Pour en savoir plus

- « La part du logement dans le budget des ménages en 2010 - Alourdissement pour les locataires du parc privé », *Insee Première* n° 1395, mars 2012.
- « Conditions de logement de 2005 à 2010 - Légère amélioration, moins marquée pour les ménages modestes », *Insee Première* n° 1396, mars 2012.
- « La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer », *Insee Première* n° 1351, mai 2011.
- « L'accession à la propriété dans les années 2000 », *Insee Première* n° 1291, mai 2010.
- « Les inégalités face au coût du logement se sont creusées entre 1996 et 2006 », *in France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2010.

- Voir aussi : *fiches 5.2 et 6.6*.

1. Répartition des logements @

en %

	2000	2003	2006	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de logements (en milliers)	**29 613**	**30 664**	**31 776**	**32 943**	**33 306**	**33 665**	**34 016**	**34 371**
Résidences principales	83,2	83,7	83,9	83,6	83,4	83,4	83,3	83,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	9,9	9,8	9,7	9,5	9,4	9,4	9,3	9,3
Logements vacants	6,9	6,5	6,4	6,9	7,2	7,2	7,3	7,4
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Individuel	56,0	56,4	56,7	56,6	56,6	56,5	56,5	56,4
Collectif	44,0	43,6	43,3	43,4	43,4	43,5	43,5	43,6
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Champ : France.

Sources : Insee, SOeS, estimation du parc de logements au 1er janvier.

2. Statut d'occupation du parc de résidences principales @

en %

	2000	2003	2006	2009	2010	2011	2012	2013
Propriétaires	**55,6**	**56,3**	**57,1**	**57,6**	**57,6**	**57,7**	**57,7**	**57,8**
Sans charges de remboursement	34,3	35,8	37,6	39,0	39,4	39,8	40,1	40,5
Accédants	21,3	20,5	19,5	18,5	18,2	17,9	17,6	17,2
Locataires	**39,8**	**39,5**	**39,2**	**39,0**	**39,1**	**39,1**	**39,1**	**39,2**
Secteur social	18,0	17,7	17,6	17,5	17,5	17,5	17,5	17,5
Secteur locatif privé	21,8	21,8	21,7	21,6	21,6	21,6	21,6	21,7
Autres[1]	**4,6**	**4,1**	**3,7**	**3,4**	**3,3**	**3,2**	**3,1**	**3,1**
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Principalement les personnes logées gratuitement.

Champ : France.

Sources : Insee, SOeS, estimation du parc de logements au 1er janvier.

3. Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2008	2010
Logements construits avant 1949	29,5	29,8	28,2
Logements sans confort sanitaire[1]	2,1	1,7	1,4
Surface moyenne des logements (en m²)	91,6	91,5	92,9
Nombre moyen de personnes par logement	2,3	2,3	2,2
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,9	5,3
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	12,7	11,7
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,0	9,1
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,4	26,9

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV).

5.2 Dépenses de logement

En 2011, selon les comptes du logement, les **dépenses de logement** représentent 22,2 % du PIB. Ces dépenses comprennent à la fois les **dépenses d'investissement** et les **dépenses courantes de logement** ; 10,1 % de ces dépenses sont prises en charge par la collectivité. L'augmentation des dépenses courantes de logement, qui représentent 70 % des dépenses de logement, ralentit en 2011. Cela s'explique notamment par la baisse des dépenses d'énergie, conséquence de conditions météorologiques particulièrement clémentes : l'année 2011 s'avère la plus douce dans l'Hexagone depuis 1900. Les dépenses courantes de logement (hors logements en collectivité), s'établissent à 298 milliards d'euros, soit en moyenne 9 500 euros annuels par logement. Elles varient de 6 600 euros en moyenne pour un ménage locataire du secteur social à 11 600 euros pour un ménage accédant à la propriété.

Le logement occupe une place croissante du budget des ménages. Les dépenses courantes de logement (nettes des **aides personnelles**) représentent 26,3 % de la dépense de consommation des ménages en 2011, contre 22,0 % 20 ans plus tôt. Près des trois quarts des dépenses courantes concernent les loyers (**réels** ou **imputés**), 17 % les dépenses d'énergie et d'eau et 10 % les charges.

En 2011, 16,4 milliards d'euros d'aides personnelles sont versés à 6,1 millions de ménages pour financer leurs dépenses courantes de logement. Ces allocations représentent en moyenne 18,2 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,5 % de celles des locataires du parc privé et 1,6 % de celles des propriétaires accédants. En vingt ans, la part des dépenses courantes de logement couvertes par les aides s'est accrue pour les locataires, passant de 11,5 % en 1991 à 15,9 % en 2011. Ceci s'explique notamment par l'extension à partir de 1990 des aides personnelles à des publics de plus en plus larges, en particulier aux personnes isolées sans enfant (principalement les étudiants).

L'activité immobilière, mesurée par les dépenses d'acquisition de logements, de gros travaux et de frais et droits afférents à ces opérations, s'élève à 297 milliards d'euros en 2011. Les ménages sont à l'origine de plus de 90 % des acquisitions et des travaux. La reprise de l'activité immobilière, intervenue en 2010, se maintient en 2011 (+ 11,9 % en valeur après + 14,6 % en 2010). L'investissement en logements neufs repart à la hausse (+ 8,9 % après – 13,0 % en 2010) tandis que les acquisitions dans l'ancien décélèrent (+ 16,0 % après + 36,4 %). Le marché de l'ancien s'ajuste plus rapidement à la conjoncture économique alors que l'activité immobilière dans le neuf réagit avec décalage en raison de l'inertie liée aux délais de construction des logements.

Les pouvoirs publics ont versé 8,9 milliards d'euros pour aider l'investissement dans le logement. Ces **aides à la pierre** sont en forte progression depuis cinq ans, du fait de l'accroissement des aides et subventions en faveur du logement locatif social, en particulier de celles liées aux programmes de rénovation urbaine et au volet du plan de relance de fin 2008. ■

Définitions

Dépenses de logement : dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement (« dépenses courantes de logement ») et dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses d'investissement : dépenses d'acquisition de logements et de travaux, nettes des cessions de logements anciens.

Dépenses courantes de logement : loyers que doivent acquitter les locataires **(loyers réels)** et loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement **(loyers imputés)**, dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et charges. Du fait de la présence de loyers imputés, ces dépenses s'interprètent comme une mesure de la consommation de service de logement et non comme une dépense réelle des ménages pour se loger.

Aides personnelles : aides versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre : aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

Pour en savoir plus

- « Comptes du logement 2011 - premiers résultats 2012 », *RéférenceS*, Rapport CGDD, décembre 2012.
- « Dépense en logement en 2012 : rebond des dépenses courantes et maintien de l'investissement en logements neufs », *Le point sur* n° 150, SOeS, décembre 2012.

1. Dépenses courantes de logement

en euros courants

	1984	1990	2000	2005	2009	2010	2011
Dépenses courantes totales (milliards)	**84,8**	**125,0**	**197,1**	**245,8**	**283,1**	**293,7**	**297,8**
Loyers	52,1	87,1	143,4	180,0	208,8	213,9	218,2
dont : locataires	*17,5*	*28,2*	*44,8*	*54,0*	*61,8*	*63,4*	*64,6*
Énergie	23,5	25,1	34,9	41,9	46,6	51,2	49,7
Charges	9,2	12,8	18,9	23,9	27,7	28,6	29,9
Dépenses courantes moyennes par logement selon la filière	**3 682**	**5 025**	**7 105**	**8 313**	**9 185**	**9 437**	**9 479**
Résidences principales	3 857	5 264	7 386	8 609	9 490	9 755	9 790
Propriétaires accédants	5 523	7 066	9 481	10 754	11 436	11 643	11 569
Propriétaires non accédants	3 780	5 317	8 181	9 826	10 926	11 268	11 321
Locataires (secteur privé)	3 037	4 444	6 213	7 147	7 983	8 207	8 285
Locataires (secteur social)	3 116	3 897	5 177	5 826	6 417	6 612	6 641
Résidences secondaires	2 219	3 176	4 732	5 753	6 492	6 622	6 710

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

2. Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement

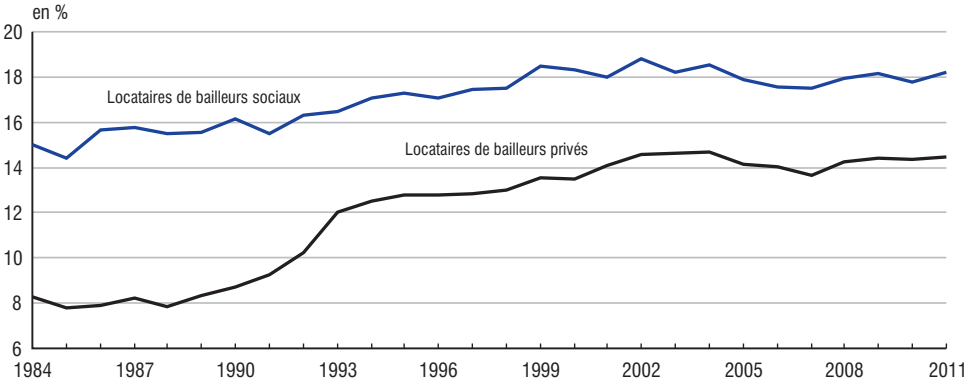

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

3. Dépenses de l'activité immobilière

en milliards d'euros courants

	1984	1990	2000	2005	2009	2010	2011
Investissement en logements neufs	30,5	37,7	46,0	67,0	71,6	62,3	67,8
dont : acquis par les ménages	*25,6*	*31,0*	*40,5*	*60,0*	*60,6*	*50,4*	*55,1*
Travaux	16,5	23,1	31,7	37,7	44,7	46,0	47,0
dont : réalisés par les ménages	*14,5*	*19,9*	*28,5*	*34,3*	*39,9*	*39,7*	*40,8*
Acquisitions de logements anciens	20,8	45,9	82,3	142,0	114,8	156,7	181,8
dont : acquis par les ménages	*20,4*	*45,0*	*81,1*	*139,9*	*112,4*	*153,5*	*178,3*
Total des acquisitions et travaux	**67,9**	**106,7**	**160,1**	**246,7**	**231,1**	**264,9**	**296,5**
dont : ménages	*60,5*	*95,9*	*150,1*	*234,2*	*212,9*	*243,6*	*274,2*

Champ : France, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers, etc.).
Source : ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, compte du logement.

5.3 État de santé de la population

En France, en 2011, 68 % des personnes s'estiment en bonne ou en très bonne santé, ce qui situe la France légèrement au-dessus de la moyenne européenne. L'espérance de vie des femmes (85,7 ans) est toujours la plus élevée d'Europe, celle des hommes (78,7 ans) est dans la moyenne. En effet, les femmes, qui cumulent des désavantages dans de nombreux domaines de la vie sociale, ont un état de santé meilleur que celui des hommes. À âge donné, elles sont aussi moins souvent en **affection de longue durée**. Cet avantage s'explique en partie par leurs comportements de santé plus protecteurs : elles boivent moins d'alcool et fument moins, malgré une tendance au rapprochement des comportements. En outre, elles recourent plus aux professionnels de santé, notamment en raison des suivis médicaux liés aux grossesses. De façon pourtant paradoxale, elles se déclarent cependant moins souvent en bonne ou très bonne santé que les hommes à âge égal, probablement en raison de leur meilleure connaissance de leurs problèmes de santé, même les plus mineurs.

Malgré les résultats favorables de la France sur l'espérance de vie, les inégalités sociales de santé persistent. L'espérance de vie à 35 ans des hommes cadres est de 6,3 ans supérieure à celle des ouvriers. L'écart est moindre chez les femmes (3 ans).

Les inégalités de santé et de suivi médical ont des répercussions sur la santé périnatale. En 2010, 3,6 % des nouveau-nés de mère cadre pesaient moins de 2,5 kg contre 6,5 % lorsque la mère est ouvrière. Les inégalités sociales s'observent également dans le suivi de la grossesse. Alors que la Haute Autorité de santé recommande un minimum de sept consultations prénatales, en 2010, parmi les femmes ayant accouché à terme et déclaré leur grossesse au 1er trimestre, 4 % des femmes en emploi ont eu moins de sept visites, contre 8 % des femmes étudiantes et 13 % des femmes au foyer. Le suivi est également moins régulier pour les femmes n'ayant pas la nationalité française : 13 % des femmes d'Afrique du nord et 10 % des femmes européennes (hors France) n'ont pas bénéficié des sept consultations prénatales recommandées, contre 5 % des Françaises. Dans l'ensemble, ce sont 6 % des femmes en 2010 qui ont eu moins de sept consultations prénatales.

Plus tard dans l'enfance, les inégalités de santé et les inégalités de recours aux soins continuent de se cumuler. En 2008, en classe de CM2, moins de 1 % des enfants de cadres étaient obèses, contre près de 7 % des enfants d'ouvriers. Depuis le début des années 2000, la prévalence de l'obésité en fin de primaire s'est stabilisée mais les inégalités sociales ont persisté. La santé buccodentaire est un autre domaine dans lequel les inégalités se maintiennent, malgré une amélioration sensible pour l'ensemble des enfants depuis une vingtaine d'années. En 2006, en grande section de maternelle, à la visite de santé scolaire obligatoire, 29 % des enfants d'ouvriers avaient déjà eu des caries, contre seulement 8 % des enfants de cadres. De plus, en 2008, alors que la Haute Autorité de santé recommande une visite annuelle chez le dentiste, 8 enfants de cadres âgés de 5 à 15 ans sur 10, y avaient eu recours dans l'année, contre 6 enfants d'ouvriers sur 10. Les inégalités en termes d'état de santé buccodentaire se doublent d'une détection plus tardive. À la visite de santé scolaire obligatoire de grande section de maternelle, 23 % des enfants d'ouvriers avaient des caries non soignées, contre 4 % des enfants de cadres. ■

Définitions

Le dispositif des **affections de longue durée** permet de prendre en charge des patients ayant une maladie chronique comportant un traitement prolongé ou une thérapeutique particulièrement coûteuse.

Pour en savoir plus

- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 - Une situation contrastée selon l'origine sociale des élèves », *Études et Résultats* n° 853, Drees, septembre 2013.
- « Surveillance de la grossesse en 2010 : des inégalités sociodémographiques », *Études et Résultats* n° 848, Drees, juillet 2013.
- « Santé buccodentaire : des inégalités dès le plus jeune âge », *Études et Résultats* n° 847, Drees, juillet 2013.
- « La santé des femmes en France », *Études et Résultats* n° 834, Drees, mars 2013.
- « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, octobre 2011.

1. État de santé général déclaré bon ou très bon en 2011

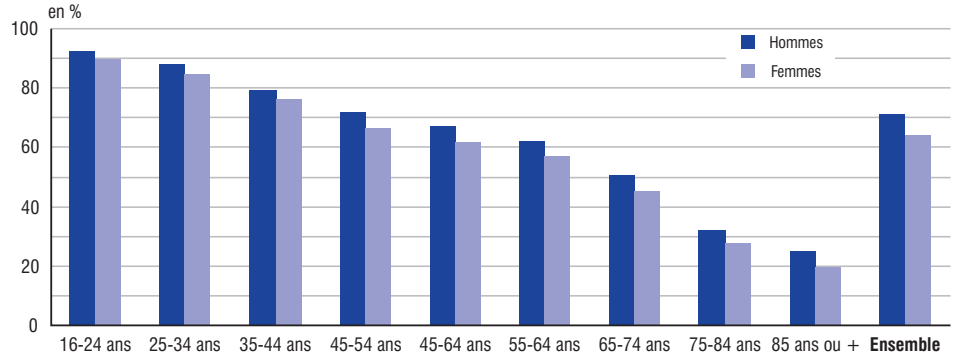

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 16 ans ou plus.
Lecture : en 2011, dans l'ensemble, 71 % des hommes et 64 % des femmes se déclarent en « bonne » ou « très bonne » santé.
Note : la question est « Comment est votre état de santé en général ? Très bon, bon, assez bon, mauvais ou très mauvais ? ».
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

2. Part de femmes ayant eu moins de sept visites prénatales au cours du suivi de grossesse selon la nationalité et le statut d'activité

en %

	Moins de 7 visites prénatales au cours du suivi de grossesse
Ensemble	**6**
Nationalité	
France	5
Europe	10
Afrique du nord	13
Afrique autre	15
Autres nationalités	10
Activité	
En emploi	4
Au foyer	13
Étudiante	8
Au chômage	6
Autre	8

Champ : femmes ayant accouché à terme en France métropolitaine et dont la grossesse a été déclarée au 1er trimestre.
Lecture : en 2010, parmi les femmes au foyer ayant accouché à terme et déclaré leur grossesse au 1er trimestre, 13 % ont eu moins de 7 visites prénatales au cours de leur grossesse.
Source : Drees, enquête nationale périnatale 2010.

3. Part des enfants de grande section de maternelle avec des caries selon la catégorie sociale des parents

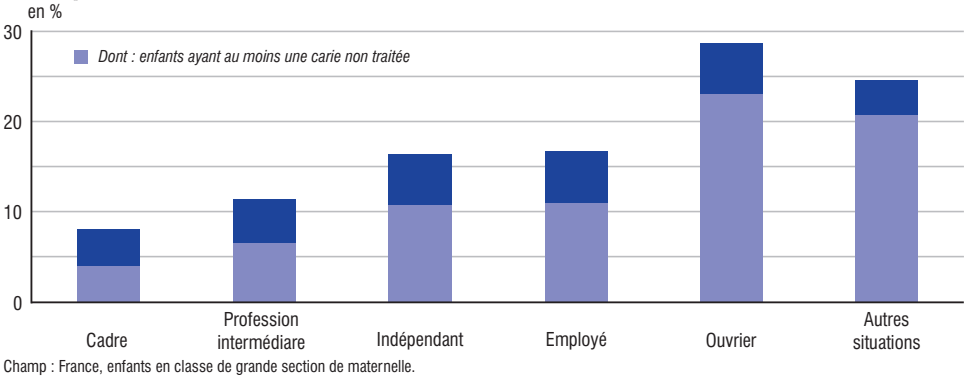

Champ : France, enfants en classe de grande section de maternelle.
Lecture : 29 % des enfants d'ouvriers scolarisés en grande section de maternelle ont déjà eu des caries : 23 % des enfants ont au moins une carie non soignée et 6 % n'ont que des caries soignées.
Note : l'échelle retenue pour classer les groupes socioprofessionnels est la suivante : a au moins un parent cadre, à défaut un parent profession intermédiaire, à défaut un parent agriculteur, artisan ou profession libérale, à défaut un parent employé, à défaut un parent ouvrier, à défaut est classé « autres situations ».
Sources : Drees/DGESCO, enquête nationale de santé auprès des élèves de grande section de maternelle 2005-2006.

5.4 Dépenses de santé

En 2012, la **dépense courante de santé** (DCS), qui regroupe l'ensemble des dépenses du système de santé, s'élève à 243 milliards d'euros, soit 12 % du PIB, une part stable depuis 2009.

La **consommation de soins et de biens médicaux** (CSBM) atteint 183,6 milliards d'euros en 2012, soit 9 % du PIB, ce qui représente une consommation par habitant d'environ 2 800 euros sur un an.

Les dépenses hospitalières représentent 46 % de la CSBM, les **soins de ville** 26 %, les médicaments 19 %, les transports de malades et autres biens médicaux 9 %.

Le ralentissement de la hausse de la CSBM amorcé en 2008 se confirme en 2012 : + 2,2 % en valeur après + 2,5 % en 2011. Son évolution reste nettement inférieure à celle observée au début des années 2000 (+ 5,3% en moyenne par an entre 2000 et 2005). C'est le recul historique de la dépense de médicaments conjugué à un ralentissement de la dépense de soins de ville qui explique la faible croissance de la CSBM en 2012.

Côté financement, avec 138,6 milliards d'euros en 2012, la part de la Sécurité sociale dans le financement de la CSBM atteint 75,5 %. La prise en charge par les organismes complémentaires atteint 25 milliards d'euros en 2012, soit 13,7 % de la CSBM. Le reste à charge des ménages s'élève à 17,6 milliards d'euros en 2012, soit 9,6 % de la CSBM, une part stable depuis 2009. Le reste à charge des ménages demeure élevé pour certaines dépenses comme l'optique, les soins dentaires ou les médicaments. Il est très faible pour les transports de malades et les soins hospitaliers.

Sur la dernière décennie, la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale a légèrement diminué, passant de 77 % entre 1995 et 2005 à 75,5% en 2012. Cette diminution s'explique par la moindre prise en charge de certains médicaments et dispositifs médicaux. Toutefois les dépenses les mieux prises en charge par l'assurance maladie (soins hospitaliers, soins d'infirmiers, transports, médicaments coûteux) constituent les postes les plus dynamiques, ce qui limite la diminution de la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale.

La diminution de la part de la CSBM prise en charge par la Sécurité sociale sur la dernière décennie s'accompagne d'une augmentation de la part prise en charge par les organismes complémentaires pour les soins hospitaliers, les soins de ville et les biens médicaux. Cet accroissement a par ailleurs plus que compensé la réduction continue de la prise en charge des médicaments par les organismes complémentaires.

Le reste à charge des ménages reste relativement stable. Cette relative stabilité résulte d'une moindre prise en charge de certains médicaments, compensée par une meilleure prise en charge des biens médicaux par les organismes complémentaires. ■

Définitions

Consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, des biens et services médicaux consommés sur le territoire national pour la satisfaction des besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades, les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements).

Dépense courante de santé (DCS) : somme de toutes les dépenses courantes engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé : CSBM, soins aux personnes âgées ou handicapées en établissement, services de soins à domicile (SSAD), indemnités journalières, subventions au système de soins, consommation de prévention individuelle et collective, dépenses de recherche et de formation, coûts de gestion de la santé.

Soins de ville : au sens des comptes nationaux de la santé, c'est-à-dire hors honoraires en cliniques privées et hors dépenses de biens médicaux et de transports.

Pour en savoir plus

- « Comptes nationaux de la santé - 2012 », *Études et résultats* n° 851, Drees, septembre 2013.
- « Comptes nationaux de la santé - 2012 », *Document de travail* n° 185, série Statistiques, Drees, septembre 2013.
- « Les prix des médicaments de 2000 à 2010 », *Insee Première* n° 1408, juillet 2012.

1. Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Soins hospitaliers	54,1	68,5	79,2	81,3	83,1	85,1
Soins de ville	28,6	37,4	43,3	44,1	45,8	47,3
Médecins[1]	13,2	16,5	18,6	18,5	19,3	19,7
Auxiliaires médicaux	5,8	8,1	10,4	11,0	11,5	12,4
Dentistes	6,7	8,7	9,7	10,0	10,3	10,5
Analyses de laboratoires	2,6	3,8	4,2	4,3	4,4	4,3
Cures thermales	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4
Transports de malades	1,9	2,8	3,6	3,8	3,9	4,1
Médicaments	24,0	30,7	34,1	34,5	34,6	34,3
Autres biens médicaux[2]	6,0	8,8	11,0	11,6	12,2	12,8
Ensemble	**114,6**	**148,1**	**171,1**	**175,2**	**179,6**	**183,6**

1. À l'occasion de la publication de la nouvelle base dite « base 2005 », les comptes de la santé, compte satellite des comptes nationaux, ont fait l'objet de plusieurs modifications. Ainsi, en base 2005, les soins de médecins isolés dans la CSBM correspondent aux seuls soins des médecins de ville (cabinets libéraux et centres de santé) : ils diminuent de près de 3 milliards d'euros par rapport au niveau de la base 2000 où ils intégraient aussi les consultations externes effectuées dans les hôpitaux publics et une partie des honoraires de médecins perçus en établissement privé.
2. Optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements.
Champ : France. *Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).*

2. Parts de la consommation de soins et de biens médicaux et de la dépense courante de santé dans le PIB

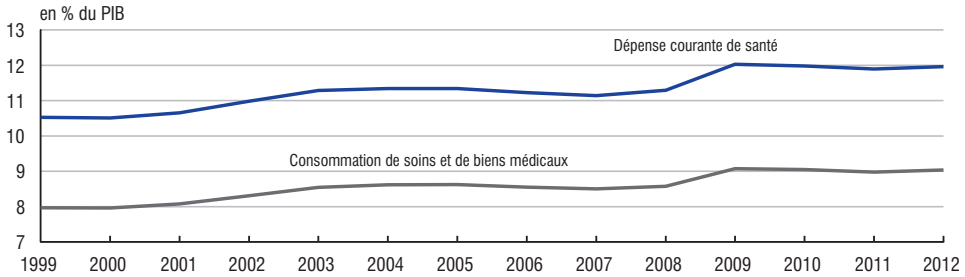

Champ : France. *Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).*

3. Évolution annuelle de la consommation de soins et de biens médicaux, en valeur

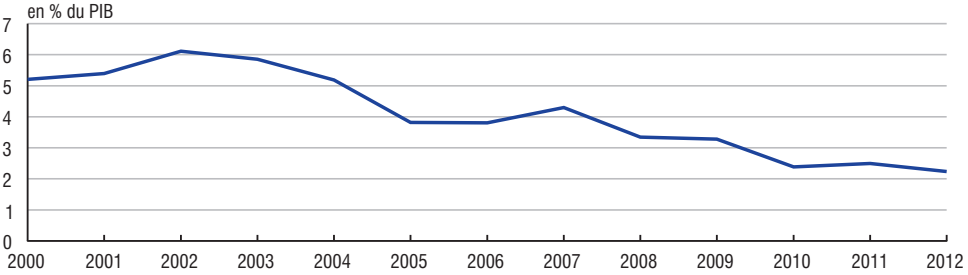

Champ : France. Note : l'évolution est présentée en valeur, c'est-à-dire qu'elle n'est pas corrigée du montant de l'inflation.
Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).

4. Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

	2000	2005	2009	2010	2011	2012
Sécurité sociale de base[1]	76,7	77,0	75,8	75,7	75,5	75,5
État et CMU-C[2] organismes de base	1,2	1,3	1,2	1,2	1,3	1,2
Organismes complémentaires[3]	12,4	12,9	13,4	13,5	13,7	13,7
Ménages	9,7	8,8	9,6	9,5	9,6	9,6
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Y compris déficit des hôpitaux publics. 2. CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.
3. Y compris prestations CMU-C versées par ces organismes. Champ : France. *Source : Drees, comptes de la santé (base 2005).*

5.5 Culture et loisirs

En 2012, en France, les ménages consacrent 8,1 % de leur budget à la culture et aux loisirs. Cette part des dépenses consacrées à la culture et aux loisirs a progressé entre 1996 et 2004 et s'est maintenue aux environs de 9 % jusqu'en 2007. Depuis 2008, elle diminue régulièrement et atteint en 2012 son niveau le plus bas depuis 1988. Cette baisse ces quatre dernières années s'explique à la fois par un effet volume (– 0,7 % par an en moyenne contre + 1,8 % sur l'ensemble de la consommation) mais aussi par une baisse des prix (– 0,9 % par an en moyenne, contre + 1,4 % dans l'ensemble).

Depuis 2005, le premier poste de dépenses culturelles et de loisirs est constitué des services culturels, qui regroupent la contribution à l'audiovisuel public, les abonnements aux chaînes de télévisions payantes (mais pas les offres « triple play »), les dépenses de cinéma, concerts, théâtre et autres spectacles vivants. Ils représentent 18,1 % des dépenses de loisirs et culture en 2012, contre 13,2 % vingt ans plus tôt. Viennent ensuite les achats d'articles pour le jardinage ou les animaux de compagnie (15,1%) et les dépenses de presse, livres et papeterie (13,9 %).

En 20 ans, la part des dépenses culturelles consacrées à la presse et aux livres, effectuées en magasin ou en ligne, a baissé de plus d'un tiers, passant de 21,4 % à 13,9 %. Malgré un sursaut dans le milieu des années 2000 en lien avec l'arrivée des écrans plats, la part des dépenses en matériel hi-fi, vidéo et en télévision a également nettement reculé, en partie sous l'effet de baisses de prix (de 13,3 % des dépenses en 1992 contre 9,1 % en 2012). Parallèlement, la part des dépenses en informatique a fortement augmenté entre 1992 et 2002 (de 1,8 % à 6,9 %). Depuis 2002, elle est plutôt stable et oscille entre 6,8 % (2003) et 8,0 % (2007) pour s'établir à 7,8 % en 2012.

En 2012, en France métropolitaine, plus de 7 ménages sur 10 disposent à domicile d'une connexion à Internet, contre un sur deux en 2007. En termes d'utilisation, 75 % des personnes âgées de 15 ans ou plus déclarent avoir utilisé Internet au cours des trois derniers mois contre 56 % en 2007. La grande majorité de ces **internautes** se connecte quotidiennement (80 % en 2012 contre 64 % en 2007). En seulement cinq ans, l'**internet mobile** s'est fortement développé : 40 % des internautes l'utilisent en 2012 contre 11 % cinq ans plus tôt. Il séduit particulièrement les jeunes internautes (15-29 ans) qui sont 75 % en 2012 à surfer sur Internet *via* un smartphone ou un ordinateur portable, grâce à une connexion au réseau *wifi* ou au réseau de téléphonie mobile (25 % en 2007).

Sans surprise, Internet est en premier lieu utilisé pour communiquer : en 2012, près de 90 % des internautes ont échangé des courriels au cours des 3 derniers mois (80 % en 2007). Sur cette même période, 85 % des internautes l'ont utilisé pour rechercher des informations sur des biens ou des services. Les achats en ligne sont d'ailleurs en forte augmentation (+ 12 points entre 2007 et 2012). Les internautes ne font pas qu'acheter sur Internet, ils vendent aussi de plus en plus aux enchères (34 % d'internautes au cours des trois derniers mois en 2012 contre 11 % en 2007). En dehors des biens et services, Internet reste une plateforme de choix pour s'informer en général : sur l'état de son compte bancaire (66 % des internautes), sur la santé (55 %), sur l'actualité (38 % ont lu ou téléchargé des journaux ou des magazines au cours des trois derniers mois). En lien avec l'extension du haut débit, le téléchargement en général (jeux, musiques, vidéo, presse ou logiciels) se développe entre 2007 et 2012. Enfin, les réseaux sociaux attirent de plus en plus d'internautes (40 % en 2012 contre 32 % en 2007). ■

Définitions

Internaute : personne de 15 ans ou plus ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois.
Internet mobile : accès à Internet « sans fil » *via* des moyens de communication comme le téléphone portable, le *wifi* ou les ordinateurs de poche.

Pour en savoir plus

- « Statistiques de la culture - Chiffres clés 2013 », Deps, juin 2013.
- « Dépenses culture-médias des ménages en France au milieu des années 2000 : une transformation culturelle », *Culture études*, Deps, septembre 2011.
- « En 2012, plus d'une personne sur deux a déjà acheté sur Internet », *Insee Première* n° 1453, juin 2013.
- « L'internet de plus en plus prisé, l'internaute de plus en plus mobile », *Insee Première* n° 1452, juin 2013.

1. Part des dépenses culturelles et de loisirs dans la dépense de consommation des ménages

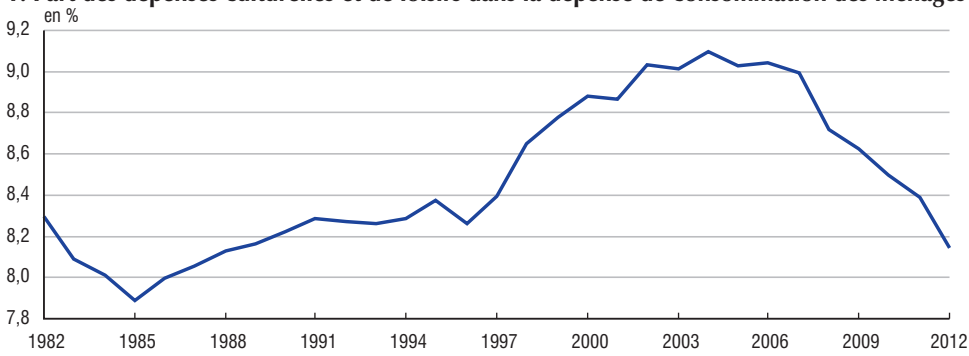

Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

2. Structure des dépenses culturelles et de loisirs @

en %

	1992	1997	2002	2007	2012
Télévision, hi-fi, vidéo, photo	13,3	10,8	10,8	12,0	9,1
Informatique (y compris logiciels, cédéroms)	1,8	5,3	6,9	8,0	7,8
Disques, cassettes, pellicules photo	6,5	6,4	6,2	3,8	2,4
Presse, livres et papeterie	21,4	18,7	16,5	14,6	13,9
Services culturels[1] (y compris redevance TV)	13,2	15,3	15,8	16,0	18,1
Jeux, jouets, articles de sport	9,6	9,6	9,9	10,5	10,0
Jardinage, animaux de compagnie	14,9	13,9	12,8	13,1	15,1
Services récréatifs et sportifs[2], voyages à forfait, week-ends, etc.	7,6	8,1	8,1	8,3	9,7
Jeux de hasard	8,0	8,9	9,6	9,6	9,8
Autres biens culturels et de loisir	3,7	3,0	3,5	4,0	4,1
Ensemble	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels, développements de tirages de photographies, etc.
2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines ou encore parcs d'attractions.
Champ : France.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

3. Utilisations d'Internet au cours des trois derniers mois

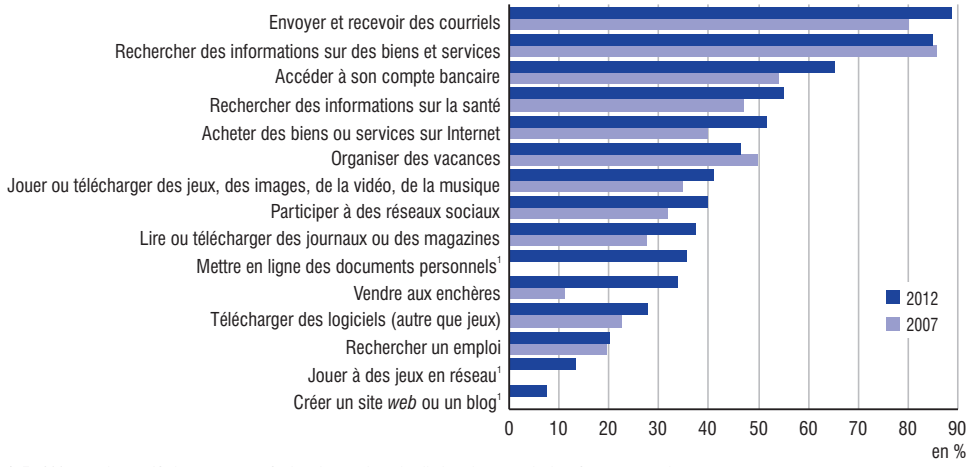

1. En 2007, ces items n'étaient pas proposés dans le questionnaire, il n'y a donc pas de données correspondantes.
Champ : personnes de 15 ans ou plus ayant utilisé Internet au cours des 3 derniers mois.
Lecture : En 2012, 89 % des internautes utilisent Internet pour envoyer et recevoir des courriels; ils étaient 80 % en 2007.
Source : Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication 2007 et 2012.

5.6 Vie sociale et vie publique

Dans l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV), les personnes enquêtées, âgées de 16 ans ou plus, sont invitées à s'exprimer sur l'importance qu'elles attachent à leur travail (ou à leurs études), à leur famille, à leurs amis, à leur vie associative et civique, et au lieu où elles vivent.

La famille apparaît sans conteste comme la dimension la plus importante dans leur vie. En 2011, plus des trois quarts des personnes interrogées considèrent la famille comme « très importante ». Avant 25 ans et après 60 ans, l'attache à la famille est forte (« très importante » pour 74 %) et l'est encore plus entre 25 et 59 ans. C'est entre 30 et 39 ans, à l'âge où les enfants sont encore petits, que l'importance de la famille culmine : pour 86 % des 30-39 ans, la famille est « très importante ».

Pour les jeunes, après la famille, viennent les études et les amis : en 2011, ce sont deux dimensions « très importantes » pour plus de la moitié des moins de 25 ans. Pour les moins jeunes, en particulier les seniors, le cadre de vie arrive en 2e position après la famille et avant le travail, les amis ou les loisirs. Le travail est jugé « très important » par 42 % des 25-59 ans et « plutôt important » par 40 %. Les seniors, majoritairement retraités, se déclarent, sans surprise, massivement non concernés par la dimension travail (64 %).

La vie associative et civique arrive en dernière place de ce palmarès. Seulement 8 % des personnes interrogées la juge « très importante ». La vie associative et civique est plus fréquemment que la famille, le lieu de vie, les études, les amis ou les loisirs, jugée « peu voire pas importante du tout », en particulier chez les jeunes. En outre, 12 % des personnes ne se sentent tout simplement pas concernées par cette dimension-là.

Les scrutins présidentiel et législatif marquent un temps fort dans la vie publique des Français. En 2012, 93 % des Français - en âge de voter et résidant en métropole - étaient inscrits sur les listes électorales. Malgré une procédure d'inscription d'office des jeunes de 18 ans, le taux d'inscription des 18-25 ans ne dépasse pas 90 %, du fait notamment des déménagements. Autour de la trentaine, les taux d'inscription restent relativement faibles, en particulier celui des jeunes hommes. Inversement, le taux d'inscription atteint plus de 95 % au-delà de 50 ans, et les différences entre hommes et femmes sont estompées. Deux tiers seulement des **immigrés** ayant acquis la nationalité française sont inscrits contre 94 % des Français nés en France. Les catégories sociales les plus défavorisées sont moins présentes que les autres sur les listes électorales : les non-diplômés sont moins inscrits que les diplômés du supérieur, les ouvriers et employés moins que les cadres et les chômeurs moins que les personnes en emploi.

Parmi les inscrits, les plus âgés et les très jeunes sont les plus abstentionnistes : 25 % des plus de 75 ans et 19 % des 18-25 ans n'ont pas voté aux élections présidentielles de 2012, contre 13 % de l'ensemble des Français inscrits. De même que pour l'inscription sur les listes électorales, la participation est plus faible parmi les non-diplômés, les chômeurs, les ouvriers et les employés. En revanche, les Français nés hors de France participent autant au scrutin présidentiel que les Français nés en France et ce, qu'ils soient immigrés ou non-immigrés (même une fois prises en compte les différences sociodémographiques de ces groupes). Les Français immigrés s'inscrivent donc moins fréquemment sur les listes électorales mais, une fois inscrits, se rendent aux urnes autant que les autres pour l'élection présidentielle. ■

Définitions

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

Pour en savoir plus

- « L'inscription et la participation électorales en 2012 », *Insee Première* n° 1411, septembre 2012.
- « Identité et rapport au métier selon l'enquête Trajectoires et origines », *Dares Analyses* n° 88, décembre 2011.
- « Satisfaction dans la vie : les personnes se donnent 7 sur 10 en moyenne », in *France, portrait social*, coll. « Insee Références », édition 2011.
- « La famille : un espace pour se définir ? » in *En quête d'appartenances, l'enquête Histoire de vie sur la construction des identités*, coll. « Grandes enquêtes », Ined, 2009.

1. Importance que l'on attache dans sa vie à la famille, au travail/aux études, aux amis/relations, au lieu où l'on vit, aux loisirs et à la vie associative et civique

en %

	Famille	Lieu où l'on vit	Travail / Études	Amis / Relations	Loisirs	Vie associative et civique
16-24 ans						
Très important	74	38	54	53	36	12
Plutôt important	17	39	35	36	42	26
Moyennement important	6	18	5	9	19	33
Peu voire pas du tout important	1	3	2	2	2	24
Ne sait pas/non concerné	1	2	4	1	1	5
25-59 ans						
Très important	80	47	42	35	23	6
Plutôt important	15	38	40	45	46	30
Moyennement important	4	10	8	15	22	37
Peu voire pas du tout important	0	3	3	3	8	19
Ne sait pas/non concerné	1	1	7	2	2	7
60 ans ou plus						
Très important	74	52	17	24	11	9
Plutôt important	18	32	12	43	32	24
Moyennement important	4	9	4	18	34	28
Peu voire pas du tout important	1	3	3	9	13	18
Ne sait pas/non concerné	3	4	64	6	11	20
Ensemble						
Très important	78	44	37	35	20	8
Plutôt important	15	38	30	41	38	27
Moyennement important	3	11	7	16	25	31
Peu voire pas du tout important	1	4	3	5	10	21
Ne sait pas/non concerné	3	3	23	4	7	12

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 16 ans ou plus.
Lecture : en 2011, pour 74 % des personnes interrogées, la famille est jugée « très importante ».
Source : Insee, enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2011.

2. Taux d'inscription et de participation aux élections de 2012 par tranche d'âge

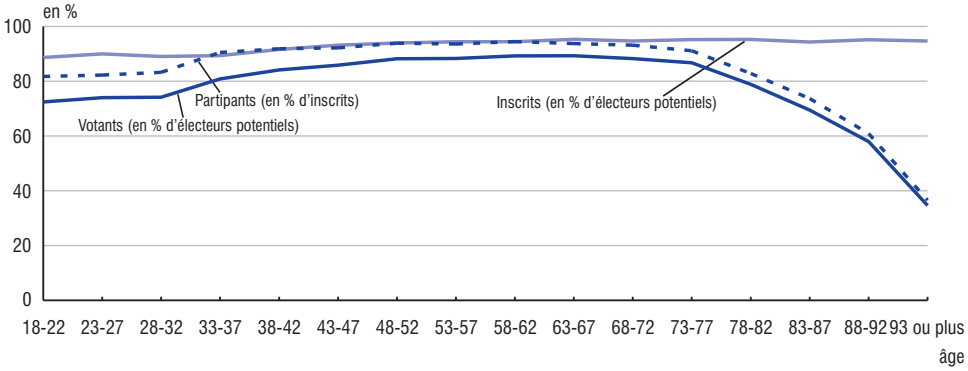

Champ : Français résidant en France métropolitaine.
Lecture : en 2012, parmi les Français âgés de 18 à 22 ans, 89 % sont inscrits sur les listes électorales. Parmi les inscrits, 82 % ont participé à au moins un tour des scrutins présidentiel et législatif. Ainsi, au total, 72 % de l'ensemble des Français âgés de 18 à 22 ans ont voté au moins une fois aux élections de 2012.
Source : Insee, enquête Participation électorale 2012.

3. Taux d'inscription et de participation selon le pays de naissance

	Ensemble	Français nés en France	Français nés à l'étranger		
			Ensemble	Immigrés	Nés Français à l'étranger
Inscription (en % d'électeurs potentiels)	**93**	**94**	**75**	**67**	**85**
Participation (en % des inscrits)	**88**	**88**	**88**	**89**	**87**
A voté aux 2 scrutins	**66**	66	65	61	69
Aux présidentielles seulement	**21**	21	23	27	18
Aux législatives seulement	**1**	1	1	1	1
Abstentionnistes systématiques (en % des inscrits)	**12**	**12**	**12**	**11**	**13**

Champ : Français résidant en France métropolitaine.
Source : Insee, enquête Participation électorale 2012.

5.7 Insécurité, délinquance

Selon l'**enquête Cadre de vie et sécurité** de 2012, 2,5 % des femmes et 2,9 % des hommes vivant en France métropolitaine déclarent avoir été victimes, en 2010 ou en 2011, d'une **agression physique** par une personne extérieure à leur ménage. Les premières victimes de ces agressions physiques sont les jeunes : 5,5 % des femmes et 7,1 % des hommes de 14 à 24 ans sont concernés. Les 14-24 ans représentent à eux seuls 38 % des victimes. Les jeunes sont aussi plus souvent victimes de **vols sans violence** et d'**agressions verbales**. Par ailleurs, 2,5 % des femmes majeures déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'une personne vivant avec elles ; c'est deux fois plus que pour les hommes majeurs. Ces violences domestiques sont six fois plus souvent des violences physiques que des violences sexuelles.

En 2010 ou en 2011, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un **cambriolage ou d'une tentative de cambriolage** de leur logement, soit le taux le plus élevé observé depuis cinq ans. De plus, 4 % des ménages font état d'actes de **destruction ou de dégradation volontaires de leur logement**. 2 % des ménages possédant une voiture déclarent avoir subi un vol ou une tentative de vol de leur véhicule sur la même période. Cette proportion continue de diminuer depuis cinq ans (4,3 % lors de l'enquête de 2007). 9,1 % ont été victimes d'actes de vandalisme contre leur voiture, les ménages résidant dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants étant les plus touchés. Enfin, les **vols à la roulotte** sont deux fois plus fréquents dans l'agglomération parisienne que dans le reste du territoire.

Les **faits constatés** par les services de police et de gendarmerie en ce qui concerne les atteintes aux biens diminuent en 2011 pour la 9e année consécutive (– 1,7 %). Depuis 2006, ils ont baissé de plus de 15 %. En revanche, les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) augmentent à nouveau (+ 0,2 %) et ont augmenté de 13 % depuis 2006. Les escroqueries et les infractions économiques et financières continuent de baisser (– 1,5 %). En 2011, près de 1,2 million de **personnes** ont été **mises en cause**, soit 6,6 % de plus que cinq ans auparavant. La très grande majorité sont des hommes (84 %). Plus de 200 000 mineurs ont été mis en cause ; ils représentent 18 % de l'ensemble des personnes mises en cause ; les mineurs sont particulièrement impliqués dans les vols, les destructions ou les dégradations de biens. ■

Définitions

L'**enquête Cadre de vie et sécurité** permet depuis 2007 de recenser et de caractériser précisément les faits subis par les ménages et les personnes au cours des deux années qui précèdent l 'enquête :
- **agression physique** : violences physiques (hors ménage) et vol ou tentative de vol avec violences physiques ;
- **agression verbale** : menaces et injures ;
- **vol sans violence** : vol ou tentative de vol d'un bien personnel (portefeuille, portable, etc.) dans un lieu public ou sur le lieu de travail ou d'études sans violences physiques ;
- **cambriolage ou tentative** : introduction avec effraction dans le logement, y compris s 'il n'y a pas de vol ;
- **destruction ou dégradation volontaires du logement** : inscriptions sur les murs, clôture endommagée ou destruction totale d'éléments du logement (boîte aux lettres, vitres cassées, etc.) ;
- **vol à la roulotte** : vol d'objets, d'accessoires ou de pièces se trouvant dans ou sur la voiture du ménage ;
- **destruction ou dégradation volontaires de la voiture** : rétroviseur arraché, peinture rayée, pneu crevé, jusqu'à des actes plus graves comme la destruction totale du véhicule.

Ces statistiques sont différentes des chiffres reflétant l'activité de la police et de la gendarmerie, qui recensent les faits faisant l'objet d'une plainte et ceux sans victimes directes.

Les **faits constatés** sont les faits portés pour la première fois à la connaissance des services de police et de gendarmerie et retenus en raison des crimes et délits qu 'ils sont présumés constituer.

La notion de **personne mise en cause** est définie dans le cadre de l'outil statistique d'enregistrement des faits constatés (« état 4001 »). Elle ne correspond à aucun état juridique du Code de procédure pénale. S'il existe des charges contre une personne entendue par procès-verbal pour un fait ayant été constaté, celui-ci sera considéré comme élucidé et la personne sera comptée comme « mise en cause ».

Pour en savoir plus

- « Criminalité et délinquance enregistrées en 2012 », *Bulletin pour l'année 2012*, ONDRP, janvier 2013.
- « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans ou plus de 2006 à 2011 d'après les enquêtes Cadre de vie et sécurité », *Rapport annuel 2012*, ONDRP, novembre 2012.

1. Victimes d'agression ou de vol en 2010 ou en 2011

en %

	Agression de la part d'une personne extérieure au ménage						Violence physique ou sexuelle au sein du ménage[1]	
	Agression physique		Agression verbale		Vol sans violence			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Âge								
14-24 ans	5,5	7,1	21,4	20,3	6,9	5,4	3,6	2,2
25-39 ans	3,0	3,4	19,2	16,3	2,6	2,9		
40-49 ans	2,9	2,4	17,5	16,9	2,8	1,2	2,2	1,0
50-59 ans	1,9	2,2	11,6	12,6	1,9	1,8		
60-69 ans	0,9	0,6	7,8	7,3	1,9	1,1	1,5	0,5
70 ans ou plus	0,7	0,6	3,1	4,5	2,2	1,0		
Ensemble	**2,5**	**2,9**	**13,6**	**13,6**	**3,0**	**2,3**	**2,5**	**1,3**

1. Pour cet indicateur, le champ est restreint aux personnes âgées de 18 à 75 ans.

Champ : France métropolitaine, ensemble des personnes de 14 ans ou plus.

Lecture : en 2012, 5,5 % des femmes âgées de 14 à 24 ans déclarent avoir été victimes d'agression physique de la part d'une personne extérieure à leur ménage dans les deux années précédant l'enquête. 3,6 % des femmes âgées de 18 à 39 ans ont subi des violences au sein de leur ménage.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2012.

2. Ménages victimes de cambriolage, de vol de voiture ou d'actes de destruction ou de dégradation en 2010 ou en 2011

en %

Taille d'agglomération[1]	Cambriolage ou tentative de cambriolage	Vol dans le logement commis sans effraction	Destruction ou dégradation volontaires du logement	Vol ou tentative de vol de la voiture	*dont : vol*	Vol à la roulotte	Destruction ou dégradation volontaires de la voiture
Agglomération parisienne	4,6	0,7	3,5	3,6	*1,4*	10,4	11,0
De 200 000 à 1 999 999 habitants	4,0	1,7	5,6	2,6	*0,4*	7,8	11,9
De 100 000 à 199 999 habitants	4,5	1,8	5,5	2,5	*0,7*	6,9	14,0
De 20 000 à 99 999 habitants	3,4	1,9	5,3	2,1	*0,7*	5,9	10,6
Moins de 20 000 habitants	2,4	1,5	3,8	1,3	*0,4*	3,8	7,3
Commune rurale	2,2	2,0	1,6	0,9	*0,4*	2,8	4,6
Ensemble	**3,4**	**1,6**	**4,0**	**2,0**	***0,6***	**5,9**	**9,1**

1. Unité urbaine (zonage de 2010).

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages pour les cambriolages, les vols dans le logement et les destructions ou dégradations de logement ; France métropolitaine, ensemble des ménages possédant au moins une voiture, pour les vols de voiture, les vols à la roulotte et les destructions ou dégradations de voiture.

Lecture : en 2012, 3,4 % des ménages déclarent avoir été victimes de cambriolage ou de tentative de cambriolage dans les deux années précédant l'enquête.

Sources : Insee, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité 2012.

3. Faits constatés et personnes mises en cause selon la nature des infractions

en %

	Faits constatés			Personnes mises en cause				
	2011 (en milliers)	Évolution 2010/2011	Évolution 2006/2011	2011 (en milliers)	Évolution 2010/2011	Évolution 2006/2011	Part des mineurs	Part des femmes
Atteintes aux biens	2 146,5	– 1,7	– 15,3	305,7	– 2,8	– 4,1	32,2	18,2
Vols	1 804,6	0,0	– 11,6	238,3	– 0,8	2,2	31,2	20,6
Destructions et dégradations	341,9	– 10,1	– 30,8	67,4	– 9,3	– 21,3	35,7	9,8
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	347,0	0,2	13,0	240,5	0,2	12,4	18,7	14,4
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	336,6	– 1,5	4,1	88,8	6,2	13,3	4,5	29,2
Infractions révélées par l'action des services	382,4	6,4	14,1	382,0	5,9	13,1	12,1	8,8
Autres	223,7	3,6	– 1,0	155,5	5,4	2,7	8,9	25,7
Ensemble[1]	///	///	///	**1 172,5**	**2,3**	**6,6**	**18,0**	**16,2**

1. Calculer un nombre total de faits constatés ne serait pas pertinent car la nature des infractions est très hétérogène.

Champ : France métropolitaine.

Source : direction centrale de la Police judiciaire, état 4001 annuel.

5.8 Justice

En 2011, 1,9 million de nouvelles **affaires** sont introduites au **fond** devant les tribunaux civils, soit sensiblement autant qu'en 2010. Un quart d'entre elles relève du droit de la famille, comme les contentieux liés à un mariage, un divorce, un décès ou encore à l'éducation des enfants, en cas de séparation des parents. En 2011, 133 000 divorces ont été prononcés, un nombre stable depuis quatre ans. Huit procédures de divorces sur dix résultent désormais d'un accord des deux époux (par consentement mutuel dans deux cas sur trois, sinon par demande acceptée par l'autre). Un quart des nouvelles affaires sont liées au droit des contrats et portent principalement sur des conflits relatifs aux baux d'habitation et professionnels (paiements de loyer, demandes d'expulsion), aux dettes non régularisées et aux contrats mal exécutés. Viennent ensuite les procédures relevant du droit des personnes (16 %), qui peuvent aboutir à l'application d'un régime de protection de majeurs sous la forme de tutelle ou de curatelle. Suite à des changements législatifs, leur nombre est en forte hausse depuis 2008. Le droit du travail et de la protection sociale, généralement des contestations de motif de licenciement portées aux prud'hommes, regroupe 14 % des nouvelles affaires. Enfin 12 % concernent les entreprises en difficulté.

En 2011, tous types d'infractions confondus, les tribunaux pénaux ont prononcé 604 000 condamnations, soit une diminution de 1 % par rapport à 2010. Cette tendance à la baisse touche tous les types d'infractions à l'exception de celles liées à la circulation routière, aux transports routiers, aux stupéfiants et à la législation sur les étrangers ; quatre contentieux dont l'importance dépend directement de l'activité des services de police et de gendarmerie. Les infractions liées à la circulation routière et aux transports représentent 44 % des condamnations ; dans un cas sur deux, il s'agit de conduite en état alcoolique. Les condamnations pour grand excès de vitesse sont encore en hausse (+ 15 % en 2011). En revanche, les condamnations pour conduite sans permis (permis de conduire jamais passé ou bien suspendu ou annulé) restent stables. Les atteintes aux biens (vols, recels, destructions ou dégradations essentiellement), qui représentent un peu plus d'une condamnation sur cinq, continuent de reculer. Les condamnations pour atteintes aux personnes (17 % des condamnation pénales en 2011) poursuivent leur baisse, après avoir augmenté jusqu'en 2008. Dans deux cas sur trois, il s'agit de coups et violences volontaires et dans moins d'un cas sur dix d'atteintes sexuelles. Les homicides et blessures involontaires (9 % des condamnations pour atteintes aux personnes) sont essentiellement le fait d'accidents de la route. Enfin, avec un peu plus de 50 000 cas en 2011, les condamnations pour trafic, détention, transport, cession et usage de stupéfiants augmentent encore (+ 2 % en 2011 après + 6 % en 2010).

Les personnes condamnées par les juridictions pénales sont en général des hommes majeurs de nationalité française. En 2010, 11 % des personnes condamnées pour avoir commis un délit pénal étaient en état de **récidive légale**, avec des taux plus élevés (autour de 16 %) parmi les condamnés pour vol ou conduite en état alcoolique.

Au 1er janvier 2013, l'administration pénitentiaire dispose de 57 000 places de détention réparties dans 190 établissements pour 66 572 détenus ; soit une surpopulation carcérale de 17 % (13 % au 1er janvier 2012). À la même date, on compte environ 10 000 personnes écrouées non détenues (sous surveillance électronique, en placement à l'extérieur ou en semi-liberté). Plus du quart des personnes écrouées sont âgées de moins de 25 ans et 18 % sont de nationalité étrangère. 36 % des condamnés purgent une peine de moins d'un an et 22 % de cinq ans ou plus. Depuis 2000, le nombre de personnes écrouées ne cesse d'augmenter, en lien avec l'augmentation des condamnations à de l'emprisonnement et celle des durées (suite à la loi sur les peines planchers). En 2012, l'administration pénitentiaire a recensé 106 suicides et 1 671 tentatives de suicides. ■

Définitions

L'**affaire** ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

L'affaire est dite au **fond** quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l 'urgence.

Récidive légale : voir *encadré 2 du dossier* « La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés ».

Pour en savoir plus

- « L'annuaire de la justice 2011-2012 », en ligne sur www.justice.gouv.fr.
- « Divorces : une procédure à deux vitesses », *Infostat justice* n° 117, mai 2012.
- Voir aussi : *dossier* « La récidive plus fréquente et plus rapide chez les jeunes condamnés » et *fiche 5.7*.

1. Justice civile : nouvelles affaires introduites au fond

en milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble	**1 829**	**1 793**	**1 759**	**1 811**	**1 867**	**1 885**	**1 853**
dont : droit des personnes	*195*	*199*	*199*	*221*	*261*	*265*	*298*
droit de la famille	*465*	*466*	*449*	*448*	*445*	*452*	*435*
entreprises en difficulté	*195*	*183*	*180*	*175*	*186*	*185*	*223*
droit des contrats	*436*	*428*	*432*	*435*	*438*	*462*	*434*
droit du travail et de la protection sociale	*277*	*265*	*256*	*272*	*276*	*274*	*262*

Champ : France, nouvelles affaires introduites au fond (hors cours de cassation) : cours d'appel, tribunaux de grande instance (TGI), tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Note : la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs prévoit que toutes les mesures en cours (c'est-à-dire ouvertes avant le 1er janvier 2009) soient revues et révisées dans un délai de cinq ans. Cela a impliqué l'ouverture de nombreux dossiers pour statuer sur le renouvellement des protections (tutelle, curatelle, etc.). Par ailleurs, la loi du 5 juillet 2011 vient de réformer la mesure d'hospitalisation psychiatrique sans consentement. Le juge doit désormais intervenir dans cette procédure de manière systématique. Ces deux lois expliquent les fortes hausses de nouvelles affaires relatives au droit des personnes.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, répertoire général civil.

2. Justice pénale : condamnations et compositions pénales

en milliers

	1994	2000	2005	2007	2008	2009*r*	2010*r*	2011*p*	Évolution 2010/2011 (en %)
Condamnations et compositions pénales	**487,0**	**582,9**	**636,4**	**701,3**	**703,7**	**703,8**	**682,5**	**674,6**	**– 1,2**
Compositions pénales	///	///	18,4	58,5	63,8	70,1	72,5	70,6	– 2,6
Toutes condamnations	**487,0**	**582,9**	**618,0**	**642,8**	**639,9**	**633,7**	**610,0**	**604,0**	**– 1,0**
Nature de l'infraction									
Atteinte aux personnes	86,2	103,0	108,2	113,3	115,4	112,1	106,6	101,8	– 4,5
dont : homicides volontaires	*0,5*	*0,5*	*0,5*	*0,6*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,0*
atteintes sexuelles	*7,3*	*10,5*	*13,0*	*11,8*	*11,6*	*10,9*	*10,1*	*9,9*	*– 2,0*
dont : viols	*1,1*	*1,6*	*1,8*	*1,7*	*1,5*	*1,4*	*1,4*	*1,3*	*– 7,1*
coups et violences volontaires	*36,7*	*53,8*	*62,7*	*70,1*	*72,6*	*71,8*	*69,3*	*66,3*	*– 4,3*
homicides et blessures involontaires	*29,4*	*22,6*	*13,7*	*12,3*	*12,2*	*10,7*	*9,2*	*8,9*	*– 3,3*
dont : par conducteur	*27,8*	*20,6*	*12,0*	*10,7*	*10,7*	*9,4*	*8,0*	*7,7*	*– 3,8*
Atteinte aux biens	140,1	153,5	153,9	147,2	143,2	137,4	133,5	125,6	– 5,9
dont : vols, recels, destructions, dégradations	*125,2*	*134,0*	*138,7*	*131,4*	*126,9*	*121,1*	*117,3*	*110,7*	*– 5,6*
Matière économique et financière	25,5	26,0	22,7	20,0	18,8	17,8	15,9	14,0	– 11,9
dont : chèques	*2,9*	*3,4*	*3,3*	*2,9*	*2,7*	*2,6*	*2,6*	*2,1*	*– 19,2*
travail illégal	*5,7*	*6,3*	*4,8*	*5,2*	*5,3*	*5,2*	*4,6*	*3,9*	*– 15,2*
Circulation routière et transports	157,2	227,3	248,1	274,5	266,9	270,3	257,1	266,4	3,6
dont : défaut d'assurance	*23,2*	*35,2*	*36,8*	*37,7*	*33,2*	*32,5*	*29,5*	*30,1*	*2,0*
conduite en état alcoolique	*101,3*	*108,5*	*118,3*	*132,0*	*129,6*	*126,8*	*117,8*	*123,0*	*4,4*
grand excès de vitesse	///	*33,0*	*13,9*	*13,7*	*12,6*	*12,9*	*12,4*	*14,2*	*14,5*
conduite sans permis ou malgré suspension	*10,3*	*17,3*	*39,3*	*52,2*	*52,9*	*58,1*	*57,2*	*57,2*	*0,0*
Autres infractions	77,1	73,2	85,1	87,8	95,6	96,1	96,9	96,2	– 0,7
dont : stupéfiants (trafic, détention, transport, cession, usage)	*20,6*	*22,8*	*34,1*	*37,4*	*43,4*	*47,3*	*49,0*	*50,1*	*2,2*
séjour irrégulier des étrangers	*11,8*	*4,2*	*4,5*	*4,0*	*4,3*	*3,8*	*3,4*	*3,5*	*2,9*
Caractéristiques des condamnés (en %)									
Part des mineurs	3,8	6,5	8,9	8,9	9,0	8,7	8,6	8,4	///
Part des femmes	10,0	9,6	9,4	9,4	9,5	9,4	9,5	9,6	///
Part des étrangers	15,3	12,3	13,5	12,7	12,3	12,3	12,7	13,2	///

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, sous-direction de la Statistique et des études, exploitation statistique du casier judiciaire.

3. Nombre de personnes écrouées

au 1er janvier de chaque année

	1991	1995	2000	2005	2009	2010	2011	2012	2013
Ecroués détenus	49 083	53 935	51 441	58 231	62 252	60 978	60 544	64 787	66 572
Ecroués non détenus[1]	///	///	///	966	3 926	5 111	6 431	8 993	10 226
Ensemble des personnes écrouées	**49 083**	**53 935**	**51 441**	**59 197**	**66 178**	**66 089**	**66 975**	**73 780**	**76 798**
Part des femmes (en %)	4,1	4,1	3,7	4,0	3,4	3,4	3,4	3,4	3,6
Part des moins de 25 ans (en %)	29,4	28,4	24,7	26,0	25,8	25,7	25,9	26,0	25,8
Part des étrangers (en %)	29,5	28,9	22,3	22,0	18,0	17,6	17,6	17,2	18,0

1. Depuis le 1er janvier 2005, les personnes écrouées non détenues sont comptabilisées à part. Ces personnes regroupent les placés sous surveillance électronique ou à l'extérieur sans hébergement.

Champ : France y compris Mayotte à partir de 2012.

Source : ministère de la Justice, direction de l'administration pénitenciaire.